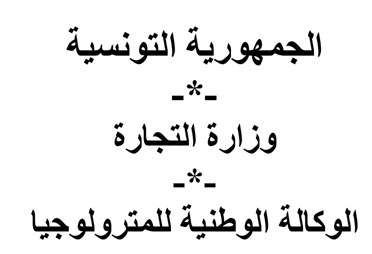
République Tunisienne
-*-
Ministère du Commerce
-*-
Agence Nationale de Métrologie





Délivrance d'attestation de conformité

Conditions d'obtention:

- L'instrument de mesure doit être soumis aux contrôles métrologiques légaux et conforme à un modèle approuvé en Tunisie

Pièces:

- Fiche de renseignements relative à l'importation des instruments de mesure à retirer des services de l'ANM.
- Copie de la facture définitive ou facture pro forma.
- Copie du titre de commerce extérieur.
- Pièces relatives au mode d'emploi de l'instrument.
- Copie de la décision d'approbation du modèle en Tunisie en cours de validité.
- Prospectus de l'instrument.

N .B : Les services de l'ANM peuvent demander toute autre pièce jugée nécessaire pour l'examen du dossier

Etapes	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Etude de dossier - Paiement de redevance relative aux opérations de vérification en cas d'accord - Délivrance d'accusé de réception	- Direction de Métrologie Légale à l'ANM - Service financière à l'ANM	Un jour à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Lieu de dépôt:

Service :

Direction de la métrologie légale à l'ANM

Adresse :

Immeuble COMMAR – 5 Rue Sindbad via Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Lieu d'obtention:

Service :

Direction de la métrologie légale à l'ANM

Adresse :

Immeuble COMMAR – 5 Rue Sindbad via Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Délai d'obtention de la prestation :

Un jour à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Références législatives et ou réglementaires :

- Loi n° 99-40 du 10 mai 1999 relative à la métrologie légale, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2008-12 du 11 février 2008.
- Décret n° 2009-440 du 16 Février 2009 portant fixation du montant des redevances à percevoir pour l'opération de contrôle métrologique des instruments de mesure et des modalités de leur recouvrement.
- Décret n° 2001-1036 du 8 Mai 2001 fixant les modalités des contrôles métrologiques légaux, les caractéristiques des marques de contrôle et les conditions dans les quelles elles sont apposées sur les instruments de mesure.
- Décret n° 2001-1205 du 22 mai 2001 relatif à l'importation et l'exportation des instruments de mesure soumis au contrôle métrologique légal.